

SENSIBILISER AU DIAGNOSTIC ET À LA PREVENTION DES RPS



PRÉSENTATION



Cette formation vise à sensibiliser les participants au diagnostic et à la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS).

Elle permet d'identifier les facteurs de risques, leurs impacts sur la santé et la performance au travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir les RPS et cerner les obligations juridiques
- Identifier et réduire les différents facteurs de risque
- Articuler une démarche de prévention des RPS, de QVCT et de Bien être au travail

MÉTHODES MOBILISÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques courts et ciblés (cadre légal, définitions, outils).

Travail réflexif en groupe (brainstorming, cartographie des risques).

Études de cas et mises en situation pour contextualiser les obligations et les pratiques.

Méthodes actives et participatives : sous-groupes, plénières, feedback croisé.

Approche introspective : carnet de bord ou fiche personnelle pour noter ses prises de conscience.

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

1 journée

DÉLAIS D'ACCÈS

Délai d'inscription
3 semaines à l'avance
jusqu'à clôture du
groupe*

*Pour ouverture d'une session: groupe de minimum 4 à 12 personnes

SENSIBILISER AU DIAGNOSTIC ET À LA PREVENTION DES RPS



PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil et introduction : Présentation des objectifs, attentes des participants, brise-glace autour des représentations des RPS.

Module 1 : Définir les RPS et obligations juridiques

Module 2 : Identifier et réduire les facteurs de risque

Module 3 : Articuler une démarche de prévention
Atelier pratique et synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation diagnostique : recueil des attentes et représentations initiales des RPS.

Évaluation formative : observation des échanges en ateliers, feedback croisé, carnet de bord réflexif.

Évaluation sommative : restitution finale des sous-groupes et plan d'action individuel.

Évaluation qualitative : questionnaire de satisfaction et retour oral en clôture

TARIF

700€

PUBLICS CONCERNÉS*

Opérationnels et RH

Attestation de formation en fin de parcours

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap "sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005)

Mise à jour : Janvier 2026